

CONTRAT POUR LE GROUPE FERME D'UTILISATEURS E-LIBERTE

Entre,

La Société EXPRESSO SENEGAL représentée par son Directeur Général M. El Amir Ahmed El Amir.

Et

L'Entreprise TRANSPORTS DIEYE représentée par son Directeur Général Cheikh Dièye

En date du 7 AVRIL 2011, il a été convenu et arrêté ce qui suit.

ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT

L'Entreprise TRANSPORT DIEYE SARL bénéficie au titre du présent contrat d'une offre flotte (GFU) sur le réseau d'Expresso Sénégal lui permettant d'avoir une tarification avantageuse et des offres de communication en réseau entre tous les membres.

ARTICLE 2 – TARIFICATION

Les tarifs du groupe fermé d'utilisateurs dont bénéficie TRANSPORTS DIEYE SARL au titre du présent contrat sont :

- 0 F la seconde à l'intérieur du GFU

Les Tarifs applicables au service GFU sont ceux en vigueur au jour de la souscription du présent contrat. (cf e liberté prépayé).

Ces tarifs peuvent être modifiés à tout moment par expresso Sénégal sous réserve d'une information préalable au client faite par tout moyen à la convenance d'Expresso Sénégal.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DE TRANSPORT DIEYE SARL

TRANSPORTS DIEYE s'engage à :

- Payer à l'avance une redevance mensuelle de 5000 FCFA TTC par ligne soit 850000CFA TTC.

ARTICLE 4 – LITIGE

Tout différend relatif à l'exécution ou à l'interprétation du présent contrat est soumis, à défaut d'accord à l'amiable, au tribunal compétent de Dakar.

Pour TRANSPORTS DIEYE SARL

TRANSPORTS DIEYE SA
BP 1094 THIES RP (Sénégal)
Tél: 33 951 26 05 Fax: 33 951 26 04
E-mail: contact@transportdieye.com

Pour Expresso Sénégal



EXPRESSO SENEGAL SA, Immeuble « La Rotonde » 1^{ER} étage, rue Amadou Assane Ndoye x rue Saint Michel, Dakar

Tél: 30 100 10 00 Fax: 33 821 24 55 BP: 32454 Dakar Ponty RC : SN DKR 2008 B 8992 NINEA : 30054952G3